

Comité de direction
Route de Sergey 3
1354 Montcherand
Tél. 024 441 10 69
E-mail : codir@asior.ch

Au Conseil intercommunal

Montcherand, le 17 août 2026

Préavis n° 01/26 : Budget 2027

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. PRÉAMBULE

Conformément à l'article 30 des statuts, le budget doit être adopté 3 mois avant le début de l'exercice, soit au 30 septembre de chaque année.

Le Comité de direction soumet au Conseil intercommunal le budget pour l'année 2027, établi sur la base des éléments connus à fin juillet 2026.

Il est à noter qu'en 2026, l'association est passée à une comptabilité MCH2. Au fil des mois, nous avons modifié certains numéros de compte pour répondre aux exigences du Canton et avons créé de nouveaux comptes pour plus de clarté et un meilleur suivi des charges et des revenus. Par ailleurs, des modifications mineures de terminologie ont été apportées pour la cohérence avec le plan comptable fédéral.

Désormais, la répartition des frais par commune se fera uniquement sur les comptes 21999.4612.00 Ecoles obligatoires, dédommagements des communes et 43300.4612.00 Service médical des écoles, dédommagements des communes.

Nous prions les Conseillers de se référer au document « ASIOR Budget 2027_commentaires », qui documente de manière détaillée et précise les montants alloués au budget. Ci-après, les points mis en exergue par le CODIR.

2. COMMENTAIRES

21200 – DEGRE PRIMAIRE

21200.3100.00 – Matériel de bureau, équipement administratif

Le renouvellement du mobilier de bureau prévu pour la direction des écoles primaires ne sera pas effectué en 2026. Le montant alloué pour cet achat est donc reconduit pour 2027. A cela, s'ajoutent CHF 1'500.- pour l'achat de 3 chaises d'allaitement pour les enseignantes, répondant ainsi aux nouvelles directives cantonales.

21201 – DEVOIRS SURVEILLES

21201.3133.00 – Charges d'utilisation informatique, MonPortail

Le fournisseur de l'application MonPortail a annoncé une augmentation du prix de la licence d'utilisation pour 2027. De plus, le nombre d'élèves ayant augmenté, les frais de gestion vont évoluer proportionnellement.

21201.4260.00 – Remboursements et participations, participations des parents

Au vu de l'augmentation de la fréquentation des devoirs surveillés pour l'année 2025-2026, il a été planifié une augmentation de la participation des parents. Dès lors, les revenus ont été planifiés à CHF 8'000.-.

21300 – DEGRE SECONDAIRE

21301 – Promotions scolaires et bal

Un renouvellement complet des membres du CET est prévu pour 2027. Une augmentation de leur rétribution a été planifiée. Par ailleurs, pour le budget 2026, nous avons créé plusieurs comptes de charges pour plus de transparence. En 2026, il a été créé 3 nouveaux comptes de revenus pour les diverses subventions reçues.

217 – BATIMENTS SCOLAIRES

21700/21701 – Loyers écoles primaire et secondaire

Le taux de référence au 30 juin 2026, pris en compte pour le budget 2027, est de 1.25% + 0.25% (cf convention location des locaux scolaires en vigueur).

21702 – Collège Pique-Raisinets Montcherand

Une demande de subvention dite d'aide à la pierre a été faite par l'ARAS pour la partie UAPE. Le montant de CHF 158'400.- a été reçu et reversé à l'ASIOR en juin 2026. Cette subvention sera prise en compte dans le calcul du loyer définitif de l'UAPE Pique-Raisinets.

Les primes d'assurances pour le budget 2027 ont été réévaluées au vu des primes 2026.

21703 – Projet de construction du collège secondaire Montchoisi à Orbe

A la suite du préavis 21/26 concernant un crédit complémentaire de CHF 60'000.- pour les frais d'études, il a été planifié un amortissement de CHF 6'000.- en 2027. Le préavis ayant été accepté par le CI lors de sa séance du 30 avril 2026, l'amortissement sera effectif dès l'exercice comptable 2026.

21800 – ACCUEIL DE JOUR – RESTAURANT SCOLAIRE

Le budget 2027 prévoit les mêmes charges et revenus qu'en 2026, hormis les charges d'utilisation informatique pour MonPortail, réévaluées suite à l'augmentation des tarifs annoncée par notre fournisseur CERFI SA.

21910 – TRANSPORTS D'ELEVES

En 2027, la rubrique 21910 comprend uniquement les frais de transports des élèves du domicile à l'école. Les frais de transports pour les activités primaires et secondaires ont été planifiés dans des rubriques spécifiques (21911, 21912, 21930, 21931).

21910.3130.00 – Prestations de services, transports journaliers

CHF 750'000.- ont été planifiés sur la base du contrat signé en 2025 avec la société HelvéCie SA. Ce montant inclut une marge prévisionnelle pour l'augmentation du coût du diesel en raison de la situation géopolitique actuelle.

21910.3612.01-02 - Location places de parc et cafeteria Chavornay et nettoyage

Selon le contrat signé en 2025 avec le nouveau transporteur HelvéCie SA, l'ASIOR prend en charge, depuis le 1^{er} août 2025, des places de parc et une cafeteria à Chavornay pour les chauffeurs (location et nettoyage). Ces frais sont partagés avec l'ASAICE (50/50).

21910.4612.00 – Dédommagements des associations, frais de transport AJOVAL

Au vu de la diminution des frais de transport, la participation d'AJOVAL pour les frais de transports des UAPE a été revue à la baisse.

21910.4612.01 – Dédommagements des communes, élèves pondérés

Pour le budget 2027, il a été planifié CHF 145'000.- de dédommagements, sur la base du montant reçu en 2026 par l'ASIOR via les 4 communes concernées par le décompte des finances vaudoises (Agiez, Arnex, Lignerolle et Valeyres-sous-Rances). Il est à savoir que les dédommagements sont toujours basés sur la situation de l'année précédente (2025 pour versement en 2026), et que ce poste est difficilement estimable car il est dépendant des critères de la nouvelle péréquation cantonale.

21911/21912 – ECOLE PRIMAIRE/ECOLE SECONDAIRE – TRANSPORTS POUR ACTIVITES

Pour une meilleure visibilité des coûts de transport des écoles primaires et secondaires, deux rubriques ont été créées, détaillant les frais pour les différentes activités sportives, culturelles, pédagogiques, ainsi que pour les mesures Matas.

21912.4611.00 – Subvention FONPRO

Un compte de revenus a été créé pour la subvention FONPRO reçue chaque année pour le déplacement des élèves au Salon des métiers à Lausanne.

21930/21931 – CAMPS ET ACTIVITÉS SCOLAIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Ces deux rubriques ont été totalement repensées pour plus de transparence et selon les directives MCH2. Pas d'augmentation prévue pour 2027, si ce n'est une marge prévisionnelle pour les frais de déplacement pour les camps et les voyages, ainsi que pour les courses d'école.

21933 – ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES SECONDAIRES

21933.3171.01 : Activités pédagogiques

Un montant de CHF 1'500.- est prévu pour le festival de la durabilité, à nouveau organisé en 2027. L'ADNV a d'ores et déjà fait une promesse de don de CHF 1'000.- comme soutien à l'événement.

21993 – ADMINISTRATION

21993.3612.00 – Dédommagements aux communes, conseils commune d'Orbe

Ce montant est prévu pour que l'ASIOR puisse recourir de manière ponctuelle aux services de la commune d'Orbe et bénéficier de son expertise et de ses conseils au niveau administratif, de la gestion des bâtiments ou dans le cadre de la construction du nouveau collège. Ces services seront facturés.

21993.3612.01 – Dédommagements aux communes, plan de mobilité zone nord Orbe

L'article 21 du Règlement du plan d'affectation du site scolaire nord de la commune d'Orbe précise « Un plan de mobilité du site doit être réalisé. Celui-ci devra être opérationnel au plus tard au moment de la délivrance du permis de construire du parking souterrain ». Le montant à la charge de l'ASIOR est estimé à CHF 20'000.-.

21994 – PARASCOLAIRE, SPORTS FACULTATIFS, CEF

21994.3010.01 : Salaires du personnel, sports facultatifs

Pour répondre aux exigences de MCH2, il a été extrait de ce compte les frais de matériel et les prestations de services pour les sports facultatifs. Deux nouveaux comptes ont ainsi été créés : 21994.3104.00 Matériel divers, sports facultatifs et 21994.3130.01 Prestations de services, sports facultatifs (mur de grimpe).

3. RÉCAPITULATION

Le budget 2027 se boucle avec un total des charges de CHF 6'088'797.30 et un total des revenus (subventions diverses, participation parents, écolage externe,...), hors part primaire et secondaire, de CHF 642'200.00 portant ainsi la participation des communes à CHF 5'446'597.30. Ce budget présente donc une diminution des charges de CHF 182'348.84 par rapport au budget 2026.

ÉVOLUTION DU BUDGET 2027 PAR RAPPORT AU BUDGET 2026

L'évolution du budget 2027 s'explique principalement par plusieurs adaptations des charges et des revenus, qui tiennent compte des résultats de l'année 2025 et de la réalité du 1^{er} semestre 2026.

Certaines charges apparaissent en augmentation, mais cela ne traduit toutefois pas uniquement une hausse des coûts. Dans le cadre de l'application des principes comptables MCH2, les recettes, telles que les participations des parents et les subventions, ne sont plus enregistrées en déduction des charges, mais désormais comptabilisées en tant que revenus. Cette modification de présentation permet de refléter plus fidèlement le coût réel des prestations et les recettes qui y sont associées.

Par ailleurs, les coûts des transports scolaires (trajets domicile-école) diminuent d'environ CHF 175'000.- par rapport au budget 2026. En outre, le revenu lié au dédommagement des communes au titre des élèves pondérés est estimé en hausse d'environ CHF 45'000.-.

Grâce à ces différents éléments, le coût net à financer par les communes est inférieur d'environ CHF 182'000.- à celui prévu au budget 2026. Malgré cette diminution de la participation des communes et l'augmentation du nombre d'élèves estimée en 2027, il convient de relever que les prestations offertes aux écoles demeurent inchangées.

COÛTS PAR ÉLÈVE

Budget 2026 : Nb élèves primaires 1'075 ; Nb élèves secondaires 423
Budget 2027 : Nb élèves primaires 1'087 ; Nb élèves secondaires 444

Coûts par élève	Avec les transports	
	B-2026 (CHF)	B-2027 (CHF)
Primaire	3'388.06	3'225.53
Secondaire	4'696.88	4'370.36

4. INFORMATION - BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2027

21703 – Projet de construction du Collège secondaire Montchoisi à Orbe

21703.504.00 – Construction collège secondaire Montchoisi Orbe, investissements 2027

Le montant de CHF 7'000'000.- est planifié en 2027 pour la construction du nouveau collège secondaire de Montchoisi à Orbe. Les travaux devraient débuter en 2027, sous réserve de l'acceptation du prochain préavis par le Conseil intercommunal de l'ASIOR.

5. DÉCISION

Le Comité de direction de l'ASIOR invite le Conseil intercommunal à accepter le budget 2027, ainsi que la proposition de participation des communes, tels que présentés ce jour.

Le Conseil intercommunal de l'ASIOR,

- Au vu du préavis no 01/26 : budget 2027 ;
- Au vu du rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Le budget 2027 a été adopté tel que présenté.
2. La participation des communes pour l'année 2027 s'élève à CHF 5'446'597.30.

Au nom du Comité de direction

Le Président



Olivier Petermann

La Secrétaire



Carole Pose

Annexes :

- Budget 2027 (commentaires + détails des charges communes)
- Information - Budget des investissements 2027
- Plan des investissements 2026-2031

Délégués du Comité de direction : Anne Baumann, Olivier Petermann et Nicolas Repond